

COMMUNE DE LANCY

PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du règlement du Conseil municipal de Lancy

Pour une accessibilité concertée et cohérente au quartier des Semailles

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre du prolongement du tram 15 qui reliera le quartier des Palettes à la gare de St-Julien-en-Genevois, en passant par l'avenue Curé-Baud, la route de Base et les Cherpines, sept variantes de circulation pour le quartier des Semailles ont été étudiées par la Direction Générale des Transports (DGT) et présentées ce printemps aux autorités municipales de Lancy.

Le 19 mai 2016, le conseil municipal de Lancy s'est prononcé à l'unanimité pour la 3^{ème} variante modifiée (dite variante « 3bis »), qui comprend un carrefour à feu, permettant à la fois de maintenir une vitesse commerciale suffisante pour le tram, de respecter le Plan Directeur de Quartier des Semailles en vigueur, de limiter la circulation aux abords de l'école en Sauvy, et de réserver le chemin des Rambossons à la mobilité douce (dont un projet urbain bordant ce chemin comprend une crèche et un restaurant scolaire). Ainsi, l'entrée et la sortie du quartier des Semailles seraient possibles par le chemin des Palettes et par le chemin Emile-Paquin.

Or, malgré l'avis unanime du Conseil municipal et du Conseil administratif de Lancy et la pertinence de cette solution, le projet d'accessibilité retenu par la DGT et prochainement soumis à enquête publique propose une autre variante, dite « 0 », qui propose une fermeture à la circulation du chemin des Semailles depuis et vers le chemin des Palettes, et un maintien de la circulation sur le chemin des Rambossons (sens de circulation inversé). Cette solution impliquera un report de trafic important sur l'avenue Curé-Baud, devant l'école en Sauvy, rendant dangereux l'accès à l'école pour les élèves, et compliquera énormément l'accès au quartier des Semailles, qui doit accueillir un fort développement urbain ces prochaines années.

Ainsi, le Conseil administratif doit pouvoir agir avec le soutien du Conseil municipal pour permettre la réalisation d'une accessibilité concertée et cohérente au quartier des Semailles, qui concilie les intérêts des usagers des transports publics (satisfaction de la demande) et des habitants (accessibilité au quartier), permet de limiter les problématiques de circulation aux abords de l'école En-Sauvy et respecte le Plan Directeur de Quartier en vigueur.

Pour ces motifs, le Conseil municipal de Lancy

déclare :

- Soutenir la variante 3bis d'accessibilité au quartier des Semailles, telle que décrite ci-dessus ;
- Demander à la Direction Générale des Transports de modifier le projet, pour permettre la réalisation de cette variante 3bis ;
- Demander au Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour obtenir la réalisation de la variante 3bis souhaitée par la commune de Lancy ;
- Le cas échéant, de faire opposition au projet lors de l'enquête publique ;

Pour la commission de l'aménagement du territoire
Nicolas Clémence, Président

Lancy, le 03 novembre 2016

Conseil municipal du 17 novembre 2016
Résolution acceptée à l'unanimité